



mardi 27 septembre 2016

Les grands titres:

- Plus de 90% de la population mondiale respire un air trop pollué, selon l'OMS
- RDC : recours excessif à la force de la part des forces de sécurité, selon l'ONU
- La CPI condamne un Malien à 9 ans de prison pour des destructions de monuments historiques et religieux à Tombouctou
- Somalie : le processus électoral est difficile, selon le représentant spécial de l'ONU
- Mali : le programme de repas scolaires du PAM compromis à la veille de la rentrée des classes
- Pakistan : des experts de l'ONU appellent les autorités à suspendre l'exécution d'une personne handicapée
- Centrafrique : l'ONU condamne des attaques contre des travailleurs humanitaires
- Mexique : l'UNESCO condamne le meurtre d'un animateur de radio dans l'Etat de Oaxaca
- Journée du tourisme : l'ONU met l'accent sur l'accessibilité pour tous
- Des experts de l'ONU appellent à abroger les lois restrictives sur l'avortement

Plus de 90% de la population mondiale respire un air trop pollué, selon l'OMS



Une femme portant un masque pour se protéger de la pollution en Chine. Photo Banque mondiale/Curt Carnemark

27 septembre - Un nouveau modèle de qualité de l'air mis au point par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), en collaboration avec l'Université de Bath au Royaume-Uni, confirme que 92% de la population mondiale vit dans des lieux où l'air respiré est de trop mauvaise qualité.

« Le nouveau modèle de l'OMS montre les pays dans lesquels on retrouve des zones à risque en matière de pollution de l'air et sert de base pour le suivi des progrès réalisés dans la lutte contre ce phénomène », a indiqué la Sous-Directrice générale de l'OMS, le Dr Flavia Bustreo, dans un communiqué de presse publié mardi.

S'appuyant sur des données provenant de mesures prises par satellite, des modèles de transport aérien et plus de 3.000 moniteurs de stations au sol situés en milieu rural ou urbain, le nouveau modèle met en évidence sur des cartes interactives les zones spécifiques au sein des pays ne respectant pas les limites établies par l'OMS en matière de qualité de l'air.

Selon l'organisation basée à Genève, environ 3 millions de décès par an sont liés à l'exposition à la pollution de l'air extérieur et la pollution de l'air intérieur peut s'avérer tout aussi mortelle. En 2012, selon les estimations, 6,5 millions de décès (soit 11,6% des décès dans le monde) étaient associés à la pollution de l'air extérieur et à la pollution de l'air intérieur.

« La pollution de l'air continue de peser lourdement sur la santé des populations les plus vulnérables, à savoir les femmes, les enfants et les personnes âgées », a déclaré le Dr Bustreo. « Pour être en bonne santé, il faut respirer un air pur, du premier au dernier souffle », a-t-elle ajouté.

Des modes de transport inefficaces, les combustibles ménagers, la combustion des déchets, les centrales électriques alimentées au charbon et les activités industrielles constituent les principales sources de pollution de l'air. Toutefois,



l'activité humaine ne constitue pas la seule source de ce type de pollution. Les tempêtes de sable, en particulier dans les régions situées à proximité d'un désert, peuvent par exemple avoir une influence sur la qualité de l'air.

Pour le Dr Maria Neira, Directrice du Département santé publique, déterminants sociaux et environnementaux de la santé de l'OMS, ce nouveau modèle constitue une étape majeure dans la production d'estimations plus sûres concernant les plus de 6 millions de décès – 1 décès sur 9 dans le monde – dus à une exposition à la pollution de l'air intérieur et extérieur.

« De plus en plus de villes surveillent désormais la pollution de l'air, les données satellites sont plus complètes et des progrès sont accomplis dans la précision des estimations sanitaires correspondantes », a déclaré le Dr Neira qui considère qu'une action rapide face à la pollution atmosphérique est nécessaire d'urgence.

« Il existe des solutions, notamment des systèmes de transports plus viables, la gestion des déchets solides, l'utilisation de poêles et de combustibles propres pour les ménages ainsi que les énergies renouvelables et la réduction des émissions industrielles », a-t-elle précisé.

En septembre 2015, les dirigeants du monde ont fixé une cible dans les [Objectifs de développement durable \(ODD\)](#) consistant à réduire nettement d'ici à 2030 le nombre de décès et de maladies dus à la pollution de l'air.

RDC : recours excessif à la force de la part des forces de sécurité, selon l'ONU



Haut-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme, Kate Gilmore.
Photo ONU/Elma Okic

27 septembre - La Haut-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme, Kate Gilmore, a affirmé mardi que les événements sanglants de la semaine dernière en République démocratique du Congo (RDC) avaient pour cause un recours excessif à la force de la part des forces de sécurité du pays.

Présentant, devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève, le rapport du Haut-Commissaire sur la situation des droits de l'homme en RDC, Mme Gilmore a déclaré que les 19 et 20 septembre, au moins 53 personnes, dont 49 civils, avaient été tuées lors de heurts à Kinshasa, la capitale.

Ces événements ont obligé le Haut-Commissariat (HCDH) à s'exprimer car, a-t-elle dit, le « respect de la souveraineté ne veut pas dire indifférence ».

« Ce qui est d'ores et déjà clair, c'est qu'une force manifestement excessive et mortelle a été utilisée par les forces de sécurité contre la foule », a-t-elle ajouté. Elle a appelé le Conseil à accroître sa surveillance de la situation dans le pays et s'est jointe aux demandes que des enquêtes soient ouvertes sur les violations présumées des droits humains.

La RDC, dans son droit de réponse, a affirmé que les événements des 19 et 20 septembre ne se résumaient pas à des manifestations pacifiques, car des participants « se sont livrés à des pillages et à des incendies de locaux gouvernementaux ou de partis politiques ».

Abordant la tenue des prochaines élections, le représentant de la RDC a affirmé qu'il n'était « pas question de violer la Constitution » et que les élections se tiendront « selon le calendrier fixé par la Commission électorale nationale. Il a également affirmé que plus de 300 prisonniers politiques avaient été récemment libérés.

Lors de la discussion qui a suivi, les orateurs ont exprimé leur profonde préoccupation concernant les violences à Kinshasa et dans d'autres zones du pays, condamnant le recours excessif à la force par les forces de sécurité, et tout particulièrement par les informations faisant état de violences sexuelles et sexistes.

Certains ont attribué cette « situation alarmante » à l'incertitude qui plane autour des élections et ont exhorté le gouvernement à mettre fin à ses hésitations concernant le processus électoral et à trouver un accord large et sans exclusive sur la marche à suivre, dans le respect de la Constitution.

La CPI condamne un Malien à 9 ans de prison pour des destructions de monuments historiques et religieux à Tombouctou



Des résidents de Tombouctou passent devant la mosquée Djingareyber, l'une des structures architecturales historiques qui ont permis à Tombouctou d'obtenir la désignation de site du Patrimoine mondial par l'UNESCO. Photo ONU/Marco Dormino

27 septembre - La Cour pénale internationale (CPI) a condamné mardi à neuf ans de prison le Malien Ahmad Al-Faqi Al-Mahdi pour son rôle dans la destruction de monuments historiques et religieux à Tombouctou, au Mali, lors du conflit qui a secoué ce pays en 2012 et 2013.

Cette décision a été aussitôt saluée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, les sciences et la culture (UNESCO) et par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Statuant à l'unanimité, une Chambre de première instance de la CPI a conclu, « au-delà de tout doute raisonnable », qu'Ahmad Al-Mahdi était « coupable, en tant que coauteur, du crime de guerre consistant à avoir dirigé intentionnellement des attaques contre des bâtiments à caractère religieux et historique » à Tombouctou en juin et juillet 2012, selon un communiqué de la CPI.

La Chambre a condamné Al-Mahdi à neuf ans d'emprisonnement. Le temps que celui-ci a passé en détention depuis son arrestation, en exécution du mandat d'arrêt délivré par la CPI le 18 septembre 2015, sera déduit de sa peine.

Le communiqué rappelle qu'à l'ouverture du procès le 22 août 2016, Al-Mahdi avait plaidé coupable du crime de guerre consistant à avoir attaqué 10 monuments à caractère religieux et historique à Tombouctou entre le 30 juin environ et le 11 juillet 2012. Il s'agissait de neuf mausolées inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO et de la porte dite « secrète » de la mosquée Sidi Yahia.

A l'époque, Ahmad Al-Mahdi était consulté comme spécialiste des questions religieuses et était très actif dans l'administration mise sur pied localement par les groupes islamistes extrémistes Ansar Dine et Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) qui s'étaient emparés de la région nord du Mali.

La décision de la CPI « est une étape historique dans la reconnaissance de l'importance du patrimoine pour les communautés qui l'ont préservé au fil des siècles et, au-delà, pour l'humanité tout entière », a déclaré la Directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova.

« Cette décision historique, une première au titre du statut de Rome, est une étape capitale dans la lutte contre l'impunité des destructions du patrimoine culturel. (...) C'est une étape décisive de l'affirmation de la justice et un pas supplémentaire pour la paix et la réconciliation au Mali », a ajouté Mme Bokova. Le statut de Rome est le traité fondateur de la CPI.

Dans un communiqué, la MINUSMA a également salué le jugement de la CPI qui, a-t-elle dit, représente « un signal fort ». Ce jugement « constitue une avancée dans la lutte contre l'impunité » au Mali. « Toutefois, il importe que la justice pour d'autres crimes graves soit rendue afin que les nombreuses victimes puissent avoir droit à la vérité, à la justice et à la réparation », a-t-elle ajouté.

Somalie : le processus électoral est difficile, selon le représentant spécial de l'ONU



Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, Michael Keating. Photo ONU/Kim Haughton

27 septembre - Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en Somalie, Michael Keating, a décrit mardi, devant le Conseil de sécurité, un processus électoral difficile qui constitue une source de « préoccupation immédiate » pour ce pays.

La Commission mise sur pied pour organiser ces élections, la FIEIT (Federal Indirect Electoral Implementation Team), a annoncé lundi que le processus électoral nécessiterait 30 jours de plus, pour aboutir à l'élection d'un nouveau Président de la République fédérale le 30 novembre, a-t-il dit.

Ce nouveau délai, a-t-il souligné, « soulève un certain nombre de craintes », notamment « que ce processus soit manipulé politiquement » et que ce report ne soit que « le premier d'une série de reports successifs ». M. Keating a cependant dit sa conviction personnelle que ce nouveau retard n'a pas été « orchestré par un acteur cherchant à en tirer un bénéfice politique ».

Les élections législatives, a-t-il précisé, devraient donc se tenir entre le 23 octobre et le 10 novembre et l'élection présidentielle le 30 novembre.

A ce stade, a-t-il souligné, il est d'une importance critique que le temps additionnel avant le scrutin soit mis à profit pour « assurer que le processus soit aussi transparent et crédible que possible ».

Un important travail préparatoire a été effectué, a poursuivi M. Keating, et l'enregistrement des 14.000 délégués et des centaines de candidats aux législatives est en cours, de même que la nomination des candidats pour la nouvelle Chambre haute fédérale.

Selon le Représentant spécial, un autre problème potentiel découle du fait qu'aux termes de la constitution, le mandat du Président Hassan Sheikh Mohamud aurait dû expirer le 10 septembre. Après la décision des instances somaliennes de prolonger temporairement les mandats des institutions fédérales afin de respecter le calendrier électoral fixé, il sera essentiel, a-t-il dit, « d'éviter un vide institutionnel » tout en faisant en sorte que cette prolongation ne soit rien d'autre qu'une « période intérimaire » lors de laquelle aucune décision majeure ne devra être prise par les institutions existantes.

Malgré les difficultés, a souligné M. Keating, le processus électoral somalien en 2016 « est une expérience nouvelle et exaltante pour un pays qui n'a pas tenu d'élections nationales depuis 1969 ».

Mali : le programme de repas scolaires du PAM compromis à la veille de la rentrée des classes



PAM fournit des repas scolaires au Mali. Photo: PAM/Daouda Guirou (Photo d'archive)

27 septembre - Alors que les écoles vont rouvrir leurs portes la semaine prochaine au Mali, près de 180.000 enfants à travers le pays risquent de ne pas bénéficier de repas scolaires à cause des contraintes financières du Programme alimentaire mondial (PAM), a prévenu mardi l'agence onusienne.

Si un financement de 3 million de dollars n'est pas trouvé en urgence, le PAM précisé qu'il allait devoir suspendre son programme de repas scolaires dans ce pays.

« La situation est critique. Les repas scolaires sont souvent le seul repas nutritif que les enfants reçoivent pendant la journée, ce qui soulage financièrement les familles, motive les parents à envoyer leurs enfants à l'école et en fin de compte contribue à la bonne marche de l'éducation », a déclaré la Directrice du PAM au Mali, Silvia Caruso, dans un communiqué de presse.

« Les enseignants nous disent que si les repas scolaires ne sont plus fournis, il y a un risque significatif que les parents

n'envoient plus leurs enfants à l'école. Il est difficile pour les enfants de marcher de longues distances pour aller à l'école ou rester en classe toute une journée avec un estomac vide », a-t-elle ajouté.

Malgré les niveaux élevés d'insécurité, en particulier au nord et au centre du Mali depuis 2012, le PAM et ses partenaires ont pu fournir des repas scolaires à environ 170.000 enfants chaque année, dont la moitié était des filles.

Le programme des repas scolaires du PAM a joué un rôle important dans le soutien à la campagne 'retour à l'école' initiée par le gouvernement en 2015, encourageant les familles à permettre à leurs enfants de reprendre leurs études dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao, qui ont payé un lourd tribut pendant le conflit, et où les écoles ont été fermées entre 2012 et 2015.

Le PAM a également développé un partenariat avec de petits exploitants agricoles afin d'acheter des aliments frais produits localement pour son programme de repas scolaires, contribuant ainsi à la hausse des revenus liés à l'agriculture et au développement des économies locales.

« Nous exhortons nos donateurs à ne pas oublier les enfants du Mali. Ils ont vécu beaucoup d'événements douloureux au cours de ces dernières années. Le fait d'aller à l'école leur permet de profiter de leur enfance, et les repas scolaires jouent un rôle important dans la rétention de ces enfants à l'école », a insisté Mme Caruso.

Depuis 2010, le Mali fait face à des crises alimentaires successives, causées par des précipitations irrégulières ainsi qu'une insécurité prolongée dans le nord. Plus d'un quart de la population souffre d'insécurité alimentaire modérée et sévère. Même pendant les années de paix, les taux de malnutrition au Mali étaient parmi les plus élevés dans le monde.

Pakistan : des experts de l'ONU appellent les autorités à suspendre l'exécution d'une personne handicapée



Le Rapporteur spécial sur la torture, Juan E. Mendez. Photo ONU/Loey Felipe

27 septembre - Quatre experts de l'ONU sur les droits humains ont appelé mardi les autorités pakistanaises à suspendre l'exécution d'Imdad Ali, un homme avec un handicap, et de le rejurer en conformité avec les normes internationales.

« C'est une violation des garanties concernant la peine de mort d'imposer la peine capitale à des personnes ayant un handicap psychosocial », ont déclaré ces experts. « Nous exhortons les autorités à annuler la condamnation à mort de M. Ali et de garantir un nouveau procès équitable qui prenne en considération tous les éléments de preuve pertinents à l'affaire, y compris les dossiers médicaux sur l'état de santé mentale de M. Ali

».

Ce Pakistanais de 50 ans a été condamné à mort en 2002 pour le meurtre présumé d'un érudit religieux. Un an avant le meurtre, M. Ali avait été examiné par un médecin et envoyé dans un établissement de santé mentale pour être soigné. Son handicap psychosocial a été soulevé lors du premier procès, mais son état n'a pas été mentionné dans la décision du tribunal qui l'a condamné à mort.

Un appel avait été déposé contre cette décision, mais il a été rejeté par la Cour suprême plus tôt mardi. Désormais, M. Ali pourrait être exécuté au cours de la semaine qui vient.

« Les tribunaux ont ignoré les dossiers médicaux affirmant que l'accusé a un handicap psychosocial et n'ont pas effectué une évaluation indépendante de son état de santé mentale », ont souligné ces experts. « Mettre en œuvre la peine de mort dans ces conditions est illégale et équivaut à une exécution arbitraire, ainsi qu'à une forme de châtiment cruel, inhumain ou dégradant ».

Ces experts ont précisé que les personnes ayant un handicap psychosocial sont souvent confrontées au risque d'être condamnées à mort et exécutées en violation des normes internationales.

« Les États doivent faire tout leur possible pour faire face à ce risque, y compris en fournissant des arrangements pendant toutes les phases de la procédure judiciaire, et en accordant une protection adéquate contre toute forme de discrimination en raison de l'état de santé mentale », ont souligné ces experts.

Ces experts sont la Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Agnès Callamard ; le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Juan E. Méndez ; la Rapporteuse spéciale sur l'indépendance des juges et des avocats, Mónica Pinto ; le Rapporteur spécial sur le droit à la santé, Dainius Pūras.

Centrafrique : l'ONU condamne des attaques contre des travailleurs humanitaires



petite fille à Bangui, la capitale de la République centrafricaine (RCA). Photo: UNICEF/Donaig Le Du

27 septembre - Le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (BCAH) en République centrafricaine (RCA) a condamné mardi les agressions dont ont été la cible des travailleurs humanitaires dans la région de Kaga Bandoro, préfecture de la Nana-Gribizi.

« Au cours du mois de septembre, 15 agressions ont été enregistrées avec des cas où des individus armés se sont introduits dans les locaux administratifs ou les logements d'organisations non-gouvernementales internationales », a précisé dans un communiqué le BCAH qui déplore également la dégradation en termes de protection des civils en RCA.

Le BCAH a rappelé que cette criminalité dirigée contre les travailleurs humanitaires constitue une violation grave du droit international humanitaire au même titre que l'entrave à l'accès humanitaire. « A cet égard, au nom de la communauté humanitaire, le BCAH souhaite souligner l'impact négatif que de tels actes pourraient induire notamment dans les régions où les populations vulnérables ont toujours besoin d'un soutien ».

Selon le BCAH, 2,3 millions de personnes ont toujours besoin d'aide humanitaire alors que seul 30% des actions ont été financées, soit seulement 161 millions de dollars sur les 532 millions requis pour répondre à l'urgence humanitaire.

« A l'heure où le financement des activités humanitaires est à son niveau le plus bas au cours des quatre dernières années, il est vital que les actes de tous contribuent à rassurer les donateurs et à les encourager à investir davantage en RCA », a souligné le BCAH.

Le 15 août dernier, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Stephen O'Brien, avait octroyé **9 millions de dollars** du **Fond central pour les interventions d'urgence (CERF)** en faveur de la RCA. Cette somme vise à permettre de maintenir des secours d'urgence essentiels pour les populations subissant les crises humanitaires causées par les conflits armés, l'instabilité politique, les violations de droits de l'homme, l'insécurité alimentaire et les épidémies de maladie.

Mexique : l'UNESCO condamne le meurtre d'un animateur de radio dans l'Etat de Oaxaca



Directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova. Photo ONU/Manuel Elias

27 septembre - La Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Irina Bokova, a condamné mardi le meurtre d'un animateur d'une radio communautaire, Agustin Pavia Pavia, dans l'Etat d'Oaxaca, du Mexique le 13 septembre.

« Je condamne le meurtre de Agustin Pavia Pavia », a déclaré Mme Bokova dans un communiqué de presse. « Cibler les journalistes pour leur travail est une atteinte intolérable à la société. Il est important que les autorités enquêtent sur ce crime et

traduisent ses auteurs en justice ».

Agustin Pavia Pavia a été abattu dans sa ville natale de Huajuapán de León où il animait un programme politique sur la radio communautaire Tu Un Nuu Savi.

La Directrice générale de l'UNESCO publie des communiqués sur le meurtre des professionnels des médias conformément à la Résolution 29 adoptée par les Etats membres de l'Organisation au cours de la Conférence générale de 1997 intitulée « Condamnation de la violence contre les journalistes ».

Journée du tourisme : l'ONU met l'accent sur l'accessibilité pour tous



Photo: UNWTO

Seychelles.

27 septembre - A l'occasion de la [Journée mondiale du tourisme](#) dont le thème cette année est « [Promouvoir l'accessibilité universelle en faveur d'un tourisme pour tous](#) », le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a salué les contributions économiques de l'industrie du tourisme tout en appelant les décideurs et professionnels du secteur à « éliminer tous les barrières mentales et physiques qui empêchent de voyager ».

« Avec près de 1,2 milliard de personnes voyageant à l'étranger chaque année, le tourisme est aujourd'hui un secteur économique puissant, un sauf-conduit vers la paix et la prospérité et un vecteur de transformation qui améliore la vie de millions de personnes », s'est félicité le chef de l'ONU dans un message diffusé mardi.

« Toute personne a droit d'accéder aux loisirs et au tourisme dans des conditions d'égalité », a déclaré M. Ban rappelant toutefois que dans le monde, un milliard de personnes handicapées, ainsi que des jeunes enfants, des personnes âgées et toute autre personne ayant des difficultés à se déplacer, doivent encore affronter des obstacles pour pouvoir accéder aux éléments fondamentaux du voyage, comme des informations claires et fiables, des transports et des services publics efficaces et un environnement physique dans lequel il est facile de se déplacer.

« Dans de nombreux lieux touristiques, rien n'est fait pour accueillir les malvoyants, les malentendants, les personnes à mobilité réduite et celles souffrant de troubles cognitifs, en dépit des technologies modernes », a-t-il dit, soulignant que l'accessibilité est à la fois un marché potentiel important et un aspect primordial de toute politique du tourisme et stratégie de développement économique qui se veut responsable et durable.

Credit: UNWTO

Le Secrétaire général de l'[Organisation mondiale du tourisme \(OMT\)](#), Taleb Rifai, s'est fait l'écho des propos de M. Ban en appelant le monde à ne pas oublier que le voyage demeure toujours une rude épreuve pour beaucoup de personnes et que les obstacles au voyage représentent tout autant de freins au dialogue interculturel.

« On estime que 15% de la population mondiale vit avec une forme ou une autre de handicap, ce qui revient à dire que la chance de connaître d'autres cultures, de contempler la nature dans toute sa splendeur et de vibrer à l'aube d'un voyage de découverte de nouveaux paysages et de nouveaux sites peut ne pas être à la portée d'un milliard de personnes environ », a déclaré M. Rifai dans un message à l'occasion de la journée.

Pour le Secrétaire général de l'OMT, l'accessibilité pour tous doit donc figurer au cœur même des politiques touristiques et des stratégies commerciales. « Non seulement parce qu'elle constitue un droit humain, ce qui est déjà important en soi, mais aussi parce qu'elle représente un marché potentiel solide et une grande opportunité commerciale », a-t-il souligné.

« Nous demandons donc instamment à tous les pays et à toutes les destinations, ainsi qu'à tous les acteurs du secteur, de veiller à ce que l'environnement physique, les systèmes de transport, les installations et services publics et les circuits d'information et de communication soient accessibles à tous », a conclu M. Rifai.

Des experts de l'ONU appellent à abroger les lois restrictives sur l'avortement



Des étudiants suivent un atelier sur la santé sexuelle et reproductive proposé par la Croix rouge dans une école primaire à San Antonio Las Vegas, une communauté à risque situé en banlieue de San Salvador, la capitale du El Salvador. Photo: UNICEF/Adriana Zehbrauskas

27 septembre - A la veille de la Journée mondiale d'action pour l'accès à l'avortement sûr et légal, un groupe d'experts des droits de l'homme des Nations Unies a appelé les États à travers le monde à abroger les lois et les politiques restrictives sur l'avortement, et toutes les mesures punitives et les obstacles discriminatoires pour accéder aux services sûrs de santé reproductive.

Les experts ont également exprimé leur soutien à l'appel de plusieurs organisations non-gouvernementales de faire du 28 septembre la journée officielle des Nations Unies pour l'avortement en toute sécurité dans le monde entier, afin d'exhorter les gouvernements à dépénaliser l'avortement et de fournir des services de santé reproductive d'une manière légale, sûre et abordable.

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), environ 22 millions d'avortements à risque ont lieu chaque année dans le monde et on estime que 47.000 femmes meurent chaque année de complications après avoir eu recours à des pratiques dangereuses pour interrompre une grossesse.

D'après le groupe d'experts, la pénalisation de l'avortement et l'impossibilité d'accéder adéquatement aux services d'interruption de grossesse non désirée sont des formes de discrimination basée sur le sexe.

« Les lois restrictives affectent 40% de la population mondiale. Dans les pays qui interdisent l'avortement, les femmes qui cherchent des services de santé en rapport à la fin d'une grossesse, que ce soit dans le but de procéder à son interruption ou de demander des soins médicaux après une fausse couche, peuvent être poursuivies judiciairement et être emprisonnées. L'interdiction ne réduit pas la nécessité et le nombre d'avortements; il ne fait qu'augmenter les risques pour la santé et la vie des femmes et des filles qui ont recours à des services dangereux et illégaux », ont-t-il souligné.

« Nous exhortons les États à abroger les lois et les politiques restrictives relatives à l'avortement, qui ne répondent pas aux exigences du droit international des droits de l'homme et qui ont des impacts discriminatoires et de santé publique, et d'éliminer toutes les mesures punitives et les obstacles discriminatoires pour accéder aux services sûrs de santé reproductive », ont-ils ajouté.

Ce groupe d'experts comprend la Présidente-Rapporteuse du Groupe de Travail sur la question de la discrimination contre les femmes dans la législation et la pratique, Alda Facio, le Rapporteur spécial sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, Dainius Pûras, et le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, Juan E. Méndez.

Au cours des 30 dernières années, les groupes de défense des droits des femmes se sont mobilisés le 28 septembre, nommé « la Journée d'action pour l'accès à l'avortement sûr et légal ». Originaire d'Amérique latine et des Caraïbes, le 28 septembre, qui commémore l'abolition de l'esclavage pour les enfants nés de mères esclaves au Brésil, a été rebaptisé le jour de « l'utérus libre » et le mouvement s'est étendu à toutes les autres régions du monde.